



CTREA OCCITANIE DU 15 NOVEMBRE 2021

Valider les choix d'austérité du DRAAF ? Pour l'intersyndicale, c'est non !

→ Propositions d'évolution de la carte des formations pour l'Enseignement Agricole Publique en Occitanie

Le DRAAF a proposé les ouvertures suivantes pour la rentrée scolaire 2022 (voie scolaire) :

- Ouverture d'un Bac Techno STL au LEGTPA de Villefranche de Rouergue (en section avec le Bac STAV existant - gelé en classe de 1ère en 2021/2022 – et en partenariat avec l'Éducation Nationale)
- Ouverture d'une classe de 3ème au LPA de Castelnau-le-Lez
- Ouverture d'un CAPA Palefrenier Soigneur au LPA de Mirande (en section avec le CAPA Maréchal Ferrant existant)

Pour justifier ces choix, le Service régional a notamment donné les éléments suivants :

- choix d'effectuer un moratoire sur les demandes d'ouverture de BTSA sur préconisation de la DGER (suite à une baisse des recrutements pour ce niveau de diplôme en voie scolaire)
- volonté d'être attentif aux difficultés de recrutement de certains établissements

C'est ainsi que 5 autres demandes reçoivent un avis négatif du DRAAF

Pour nous,

- l'ensemble des demandes formulées, issues du travail des équipes pédagogiques, sont toutes légitimes
- il y a une auto-censure de nombreux établissements de la région : seuls 6 sur 23 ont fait des demandes
- le DRAAF, lui-même, s'autocensure en ne souhaitant pas défendre auprès de la DGER l'ensemble des demandes

En amont du vote,

- nous avons demandé à ce qu'un vote soit émis sur chacune des demandes de manière indépendante
 - Le DRAAF s'y est refusé !
- nous avons demandé à ce que le DRAAF hiérarchise l'ensemble des 8 demandes
 - Le DRAAF s'y est refusé !

Belle preuve de volonté de dialogue social...

Un vote global a donc été organisé sur la proposition du DRAAF.

L'ensemble des représentant.es des personnels du CTREA (les membres de l'intersyndicale SNETAP-FSU/CGT-Agri/FO-EA, rejoints par les représentants de l'UNSA et de la CFDT) ont voté unanimement CONTRE ! Ce vote implique, réglementairement, la convocation d'une nouvelle réunion du CTREA consacrée à cette question dans un délai restreint. Le DRAAF devra présenter une carte amendée des formations.

→ Que faut-il retenir d'autre de ce CTREA ?

DGH-cible 2022 ... « virtuelle » ...???

Alors que depuis 2018, c'est ce qui guide tous les choix de l'autorité académique et posent de nombreuses difficultés aux établissements au quotidien (non-dédouement, non-paiement des heures d'AP, difficultés d'organisation des emplois du temps, choix contraints dans les répartitions de service,...), l'objectif à atteindre en termes de Dotation Globale Horaire à la rentrée 2022 serait devenu « virtuel ». La raison invoquée par le

DRAAF : la « baisse de la diminution » (sic!) prévue par le schéma d'emplois au niveau national. « Au lieu de supprimer 110 ETP, on ne doit plus en supprimer que 16 »... !

Le DRAAF fait ainsi le « pari » que la DGER va absorber le dépassement autorisé depuis plusieurs années par la région Occitanie en termes de DGH (environ 12 000 h en cette rentrée 2021) et abonder de 2 000 h supplémentaires la DGH régionale (« coût » estimé de ses propositions d'évolution de carte scolaire).

Nous avons fait part de notre scepticisme et de notre refus de ce pilotage par les moyens de notre système d'enseignement. Nous rappelons par ailleurs que l'aspect « virtuel » est loin de correspondre à la réalité des suppressions de postes : 14,3 ETP d'enseignants supprimés dans la région Occitanie depuis 2018 !

Près d'un quart des heures d'enseignement non couvertes par des heures-postes de titulaires

Ce sont, en effet, uniquement 78 % de la totalité des heures de cours effectuées dans la région qui correspondent à des heures-postes d'enseignants titulaires. Le reste est couvert par les enseignants contractuels (17%) et par des heures supplémentaires et/ou des vacances (5%).

Cette situation, totalement inacceptable selon nous, est la parfaite illustration des attaques contre le statut de fonctionnaire et des évolutions voulues par les gouvernants actuels qui entraînent une forte précarisation de la Fonction publique

Apprentissage et formation professionnelle : les effets de la loi Pénicaud !

A noter une forte augmentation du nombre d'apprentis : + 23 % en 1 an sur la région pour les centres de formations agricoles.

C'est le résultat, bien évidemment, d'une politique de promotion à outrance de cette voie de formation, illustrée par la loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » mais aussi d'un effet d'aubaine dont bénéficient de nombreuses entreprises au travers de multiples aides et financements publics. Nous rappelons que l'équilibre financier de France Compétences n'est dû qu'à des subventions exceptionnelles de l'État.

Par ailleurs, après avoir vainement tenté de réguler le « marché » de la formation par apprentissage pendant 2 ans, le DRAAF semble s'être totalement résigné ; il a ainsi annoncé qu'il n'y aurait plus d'avis émis par aucune instance concernant les évolutions de formation par apprentissage.

Nous dénonçons :

- Une accélération de la dégradation des conditions de travail dans la majorité des centres.
- une surcharge de travail due en partie à la réforme et à la mise en place de la certification Qualiopi et Qualiformagri : elle entraîne une augmentation du mal être au sein des équipes des CFA/CFPPA avec l'apparition de burn-out sans nier un turn over perpétuel dans les centres.

Cette situation risque de se dégrader sans considération et reconnaissance de notre ministère puisque nous attendons toujours un travail au niveau national sur la partie 2 du protocole depuis un certains nombres d'années. Il est temps de s'en préoccuper.

Le Ministère de l'Agriculture se doit de donner des conditions de travail et de rémunération dignes et respectueuses aux agents des CFA/CFPPA afin de réaliser au quotidien leurs missions.

Soyons-en persuadé.e.s : c'est par la lutte que nous imposerons une autre politique !

Nous ne nous résignerons pas. Nous poursuivrons inlassablement la lutte en faveur d'une politique éducative dont l'ambition est la réussite de chaque apprenant.es et la réduction des inégalités.